

# Titres restaurant : Explication de la résolution proposée au vote

Un certain nombre de membres de La Cagette reçoivent des titres-restaurant de la part de leur employeur. Ils aimeraient donc pouvoir les dépenser à La Cagette !

Le comité "moyens de paiement" s'est donc penché sur la question pendant l'année écoulée afin d'étudier la possibilité de pouvoir les mettre accepter.

Cela prendra un peu de temps et d'huile de coude mais c'est faisable. Cependant, cela pose une problématique d'ordre moral, raison pour laquelle nous avons décidé d'en référer à l'AG !

Afin de vous présenter les enjeux, nous vous proposons deux avis de membres de La Cagette :

Celui de Charles qui est contre et celui des membres du comité "Moyens de paiement" qui sont pour !

## **Les arguments contre** par Charles Godron

Je ne suis pas à proprement parler contre, je reconnais le bien-fondé des arguments pour, mais le fait est que plusieurs points méritent de ne pas être mis sous le tapis pour que nous prenions tout·te·s une décision en connaissance de cause. Les titres-restaurant (Tickets restaurant, Chèque déjeuner, etc) sont un système de paiement à but très lucratif qui prélève des marges importantes au commerçant, à ce titre La Cagette devra donc rétribuer l'entreprise que nous choisirons pour les gérer, ce qui implique que sur les produits qui nous seront réglés en TR la marge de 23% sera sérieusement entamée et nous savons tous que notre marge fixe est réglée au plus juste. Certes sur l'ensemble des ventes de La Cagette nous y serons probablement économiquement gagnants au final puisque ce sont des achats qui augmenteront nos ventes et ne se feront plus ailleurs, mais en rétribuant grassement un intermédiaire financier. D'autre-part les règlements en TR sont très réglementés, seuls certains produits y sont éligibles. Cela implique de faire l'investissement du développement informatique qui permettra en caisse de déterminer ce qui est payable ou pas en TR afin que les coopérateur·rice·s en caisse puissent effectuer facilement les opérations et que nous respections la réglementation, et la nécessité de reprendre un par un dans notre base de données l'ensemble des produits pour y cocher ou pas la case déterminant l'éligibilité d'un produit. Cela implique également de mettre à jour les procédures comptables afin de gérer ce mode de règlement. Tout cela a un coût non négligeable tant en développement informatique qu'en temps salarié qui sera supporté par la coopérative, ainsi que le surcroît de tâches

comptables en temps de bénévolat, et sera donc pris en charge par l'ensemble des coopérateur·rice·s qu'ils bénéficient ou non de titres-restaurant, en étant bien conscients que les investissements alloués là ne le seront pas ailleurs.

## **Les arguments pour** par le comité Moyens de paiement

- Pour les coopérateur·rice·s qui utilisent ce moyen de paiement pour leur alimentation, c'est leur permettre de pleinement utiliser notre coopérative pour leurs achats et ne pas les obliger à trouver un autre débouché. On peut dire que cela ferait une rentrée d'argent à terme, même s'il faut nuancer car le maximum légal quotidien est fixé à 19 euros.
- Certes les sommes en jeu pour La Cagette ne sont pas importantes en termes de rentrées d'argent mais on peut le voir comme un service rendu :
  - 130 personnes ont répondu au sondage, cela correspond à environ 8% des personnes actives dans la coop,
  - les sommes sont en milliers d'euros (7200/mois), à comparer au CA de La Cagette de l'ordre de 200 000 € mensuels.
- Un des problèmes qui se pose est le coût pour La Cagette : les prestataires se font payer environ 3% de la somme en jeu pour un remboursement à 21 jours. Notre marge est de 23%, on rognerait donc notre marge de 216 € par mois pour un gain supplémentaire mensuel d'environ 1440 €, à ajouter à la somme sur laquelle nous vivons pour l'ensemble de nos frais de fonctionnement. Ces milliers d'euros sont en grande partie des sommes qui ne peuvent pas être dépensées chez nous actuellement, c'est donc normalement une rentrée d'argent. Une baisse de moins de 0,1% de nos pertes (sur l'ensemble du CA) compenserait largement cette somme, vu le CA total.
- Les 130 coops bénéficiaires ayant répondu au sondage connaissent 44 personnes qui pourront devenir coops si La Cagette accepte les TR, des nouveaux coopérateur·rice·s, c'est intéressant !
- Est-ce un surcroît de travail pour La Cagette? Oui. Cependant, le comité Moyens de paiement a pris le temps d'identifier l'ensemble des tâches complémentaires à réaliser. Pour rappel :
  - Février 2019 > 1ere réunion de la Graine avec Catherine et Paul Marie
  - Avril-Mai 2019 > Constitution du comité moyens de paiement pour inclure les 3 nouveaux moyens de paiement: tickets restaurant, monnaie locale "La Graine" et bons d'action sociale.
  - Juillet 2019 > Enquête auprès de la Graine pour évaluer l'acquisition de nouveaux coops
  - Septembre 2019 > Enquête auprès des coops de la Cagette sur les 3 moyens de paiement, près de 500 réponses, ok à 95 % pour intégrer les 3 moyens.

- o 2020 > Rédaction d'un cahier des charges pour le développement informatique avec demande de devis faite auprès de Coopératic (notre prestataire informatique).
- o 2020 > Préparation d'une demande d'agrément pour les titres repas et les titres services.
- o 2020 > Travail inter-comités avec la Brinks, étude du processus pour Graines, TR et TS.
  - > Premier travail sur la gamme d'articles en vente à La Cagette pour identifier les familles de produits éligibles ou pas
- o Mars 2021 > Présentation du projet en table ronde. Diaporama disponible [ici](#).
- o 25 août 2021 > Présentation du projet à la réunion des comités et de la Table ronde (chez Catherine)
- o Août et septembre 2021 > Sondage pour les bénéficiaires des TR, 130 réponses à ce jour.
- Il faudra donc référencer l'ensemble des produits éligibles, sachant que **"Chaque enseigne de magasins fixe sa propre liste de produits payables par titre restaurant. Il peut donc y avoir des différences d'une enseigne à une autre"** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21059>), donc la Cagette pourra intégrer une partie des produits éligibles si nous estimons trop compliqué de proposer l'ensemble des produits éligibles, nous n'avons que quelques milliers d'articles maximum, cela n'est pas un travail titanesque. Le développement est surtout informatique : proposer un autre moyen de paiement, savoir en caisse combien le coop a le droit régler en tickets restau, pour les titres papier il y aura incitation à dépenser plus car il n'y a pas de rendu de monnaie. Nos caissier·ère·s savent déjà quasiment tou·te·s découper un panier en 2 paiements, c'est l'ordi qui fait le calcul, il saura faire s'il faut découper en 3 ...
- Le développement informatique en question sera pour moitié financé par une subvention que nous avons obtenue de la part de la Région.
- Surtout le comité moyens de paiement envisage ce paiement comme une étape préalable à des nouveaux moyens de paiement comme la monnaie locale (graine) ou des bons d'action sociale plus proches des idées partagées par nombre de coopérateur·rice·s. Les problématiques en terme informatique pourraient être mutualisées et déjà quasiment réalisées dès la mise en place des TR.
- La mise en place de ce système peut être considérée comme un acquis social pour les salariés concernés. Il ne faut pas uniquement le considérer comme un

complément de salaire déguisé. Proposer ce mode de paiement à La Cagette, c'est proposer un débouché somme toute éthique à ce dispositif.

- Mettre en place ce dispositif est aussi le moyen pour ceux qui s'y investissent d'apprendre et de se challenger, de réaliser un geste social, altruiste même si peu de personnes sont concernées, mais le principe de solidarité est une valeur partagée dans notre communauté.
- Accepter les tickets restaurant à La Cagette, c'est offrir un nouveau service à certains coops, répondre à la demande faite par les coops bénéficiaires de TR qui sont contraints de consommer ailleurs, de ce fait augmenter possiblement notre CA, et ouvrir la porte de la Cagette à de nouveaux coopérateur·rice·s.